



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 juin 2009

Le Conseil municipal de la Commune de BROU s'est réuni en séance ordinaire à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Philippe MASSON, Maire.

Présents : M. MASSON maire, M. KIBLOFF 1^{er} adjoint, Mme SARRAZIN 2^{ème} adjointe, M. CAILLARD 3^{ème} adjoint, M. COTTEREAU 4^{ème} adjoint, Mme THIRARD 5^{ème} adjointe, M. PELLETIER 6^{ème} adjoint, Mme SALIN 7^{ème} adjointe, Mme RICHE 8^{ème} adjointe, M. BERNARD, M. RESTEGUE, M. POYAT, M. GRANGER, Mme PLU, Mme VOUZELAUD, Mme HUET-CAILLARD, M. BLONDEAU, Mme FOUSSARD.

Absents représentés : Mme PILON (pouvoir à Mme SALIN), Mme LESIEUR (pouvoir à Mme RICHE), M. GENTY (pouvoir à M. MASSON), M. MONACO (pouvoir à Mme VOUZELAUD), M. DEBAT (pouvoir à Mme FOUSSARD), M. LALLET (pouvoir à M. BLONDEAU).

Absentes non représentées : Mme GASSELIN, Melle WALUSINSKI, Mme GROSCLAUDE.

Secrétaire de séance : Mme HUET-CAILLARD.

Le procès-verbal du 14 avril 2009 est approuvé à l'unanimité.

I - Compte administratif et compte de gestion 2008

Monsieur le Maire cède, pour ce premier sujet à l'ordre du jour, la parole à Monsieur KIBLOFF Adjoint aux finances qui rappelle que les documents comptables qui vont faire l'objet du présent débat ont été communiqués aux membres du Conseil municipal avec leur convocation et étudiés en commission des finances.

Les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2008 ont été votés par chapitre, c'est donc à ce niveau de prévision et de réalisation que va se dérouler l'étude du compte administratif.

Pour débiter son intervention, Monsieur KIBLOFF constate que les résultats du compte administratif 2008 de l'ordonnateur sont conformes aux résultats enregistrés par le Trésorier payeur sur le compte de gestion.

Il donne ensuite son analyse de ces résultats qui sont globalement serrés mais sains compte tenu de la reprise en 2008 de la gestion de la base de loisirs et d'une politique d'investissement conséquente, puis il procède à la lecture des résultats suivants :

■ Section de fonctionnement

Dépenses	2.845.239,93 Euros
Recettes	3.167.882,84 Euros
Excédent	322.642,91 Euros

▪ Section d'investissement

Dépenses	3.154.012,08 €uros
Recettes	2.942.937,03 €uros
Déficit	211.075,05 €uros

- ✓ A l'issue du débat et sous la présidence de Monsieur BERNARD Yves, Monsieur MASSON ayant quitté la salle du Conseil, le compte administratif de l'exercice 2008 est approuvé par vingt et une voix pour et deux abstentions (Monsieur BLONDEAU et Monsieur LALLET [pouvoir]). Le compte de gestion est approuvé selon les mêmes modalités.

II - Affectation du résultat 2008

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2008, Monsieur KIBLOFF confirme qu'il convient d'en affecter le résultat de fonctionnement soit : 322.642,91 €uros.

La commission des finances, lors de sa réunion du 9 courant, a proposé l'affectation suivante :

- 293.777,00 €uros affectés en investissement
- 28.865,91 €uros maintenus en fonctionnement

- ✓ Avis favorable pour l'affectation proposée par vingt deux voix pour et deux abstentions (Monsieur BLONDEAU et Monsieur LALLET [pouvoir]).

III - Tarifs 2009 – Parc de loisirs

Monsieur MASSON reprend la parole et la direction des débats pour aborder le sujet relatif aux tarifs du parc de loisirs pour la saison 2009.

Les travaux du parc de loisirs seront terminés à temps et l'ouverture au public est prévue le 27 juin prochain.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des Conseillers municipaux l'actualisation des tarifs étudiée par la commission des finances qui propose de les maintenir aux montants 2008 à l'exception du tarif de l'électricité qui est augmenté de un euro et d'un nouveau tarif appliqué à l'exercice de la pêche en bateau. Les tarifs du snack sont uniformisés et simplifiés.

Les tarifs proposés sont les suivants :

▪ Entrées parc de loisirs

▫ Adulte	5,00 €
▫ Enfant (moins de seize ans)	3,00 €
▫ Enfant (de moins d'un mètre)	Gratuit
▫ Passeport jeune (moins de seize ans – hors commune) ...	30,00 €
▫ Carte broutaine (plus de seize ans)	35,00 €
▫ Carte dix entrées	30,00 €
▫ Carte campeur / adulte	5,00 €
▫ Carte campeur / enfant	3,00 €

▪ Activités annexes

▫ Tennis plein tarif (une heure)	5,50 €
▫ Tennis tarif réduit (une heure)	4,00 €
▫ Tennis abonnement (dix heures)	45,00 €

▪ Camping à la journée	
▫ Adulte	3,50 €
▫ Enfant (moins de sept ans)	2,00 €
▫ Emplacement	4,00 €
▫ Electricité	7,00 €
▫ Garage mort	6,00 €
▪ Camping spécial groupe	
▫ Nuitée / enfant	10,00 €
▫ Forfait (lundi à vendredi) / enfant	40,00 €
▪ Divers	
▫ Jeton et sachet de lessive	3,00 €
▫ Jeton sans lessive	2,00 €
▪ Pêche	
▫ Carte annuelle	40,00 €
▫ Carte annuelle campeur	35,00 €
▫ Carte annuelle junior (moins de seize ans) (une ligne seulement)	Gratuite
▫ Carte journalière	6,00 €
▫ Nuitée carpe	20,00 €
▫ Dix nuitées plus deux gratuites	200,00 €
▫ Pêche / bateau (la journée)	20,00 €
▪ Swin-golf	
▫ Carte annuelle	135,00 €
▫ Carte / couple	235,00 €
▫ Carte annuelle / étudiant et enfant à partir de douze ans et jusqu'à dix huit ans	80,00 €
▫ Parcours / adulte	7,50 €
▫ Enfant, étudiant et groupe à partir de huit	5,20 €
▫ Enfant de moins de douze ans accompagné par un adulte	Gratuit
▫ Carte six parcours / adulte	37,50 €
▫ Balle	1,50 €
▫ Location de balle	0,80 €
▫ Carte annuelle / famille avec enfants de moins de dix huit ans ou étudiant	300,00 €
▪ Service snacking	
▫ Glaces	0,60 € à 2,20 €
▫ Quiche lorraine – Croque monsieur – Pizza reine Baguette flammekueche – Baguette kebab – Cheeseburger	2,00 € à 3,50 €
▫ Crêpes (emballage individuel) – Doony's sucré Doony's chocolat – Brownies (emballage individuel)	1,50 € à 2,00 €
▫ Boissons	1,50 €
▫ Menu (un plat + un dessert + une boisson)	6,00 €

Monsieur BLONDEAU demande si le tarif jeune concerne les broutains.

Monsieur MASSON lui répond que les jeunes de moins de seize ans habitant la commune bénéficient d'une carte d'entrée gratuite délivrée à la mairie sur présentation de justificatifs.

Madame SARRAZIN demande à qui s'applique le tarif de location du tennis à quatre euros.

Monsieur MASSON lui précise que ce sont essentiellement les campeurs qui bénéficient de ce tarif.

✓ Avis favorable à l'unanimité.

IV - Décisions modificatives

Monsieur KIBLOFF reprend la parole pour donner des informations concernant les décisions modificatives et les virements de crédits, sur le budget 2009, sollicités par Monsieur le Trésorier. Ces aménagements budgétaires permettront l'intégration budgétaire de la vente des terrains appartenant à la Commune, à la société ACANTHE, dans le cadre du dossier du lotissement « Les Jardins de Villoiseau ».

Après étude de la commission des finances les modifications sont les suivantes :

Section de fonctionnement

▪ Compte 775	Produits de cessions d'immobilisations	- 62.000,00 Euros
▪ Compte 7788	Produits exceptionnels divers	+ 62.000,00 Euros
▪ Compte 7788	Produits exceptionnels divers	- 64.000,00 Euros
▪ Compte 023	Virement à la section d'investissement	- 64.000,00 Euros

Section d'investissement

▪ Compte 024	Produits des cessions	+ 64.000,00 Euros
▪ Compte 021	Virement de la section de fonctionnement	- 64.000,00 Euros

✓ Avis favorable à l'unanimité.

V - Répartition de la recette du concert de la chorale argentine

Monsieur le Maire rappelle que le 5 mai dernier, la chorale franco-argentine du lycée Mermoz s'est produite à l'église Saint-Lubin lors d'un concert organisé conjointement par la Commune et l'ensemble vocale. Le tarif avait été fixé par le Conseil municipal à : cinq euros. La recette s'élève à : 570 euros.

La commission des finances propose de partager cette somme de la façon suivante :

- ½ pour la chorale
- ¼ pour la paroisse
- ¼ pour la commune, pour remboursement de frais.

✓ Avis favorable à l'unanimité.

Monsieur MASSON évoque la qualité de la prestation de la chorale franco-argentine et la valeur de l'échange avec les choristes qui ont été enchantés de l'accueil de la Commune de Brou. Il remercie les broutains qui ont accepté d'héberger des choristes. Enfin, il salue la prestation en première partie de la chorale de l'école de musique intercommunale du Perche-Gouet.

VI - Révision des tarifs des encarts publicitaires du bulletin municipal

Monsieur le Maire cède ensuite la parole à Madame RICHE, Adjointe en charge de la communication, des relations extérieures, du commerce et des marchés, qui donne le détail des propositions concernant les nouveaux tarifs des encarts publicitaires du bulletin municipal, validés par la commission des finances.

En effet les tarifs ont été revus en fonction d'une reformulation de l'offre publicitaire, plus simple, mieux adaptée au format du bulletin municipal et plus en adéquation avec les souhaits des annonceurs.

Les tarifs suivants sont soumis à l'avis des membres du Conseil :

1 - Bichromie	1/16 ^{ème} de page	soit	90 x 30	=	60 Euros
	1/8 ^{ème} de page	soit	90 x 60	=	110 Euros
2 - Quadrichromie	1/16 ^{ème} de page	soit	90 x 30	=	90 Euros
	1/8 ^{ème} de page	soit	90 x 60	=	220 Euros
	¼ de page	soit	190 x 60	=	400 Euros
	½ de page	soit	190 x 130	=	760 Euros
	Page complète	soit	190 x 280	=	1.000 Euros
	Page publi-reportage	soit	190 x 280	=	1.200 Euros
3 - Supplément	2 ^{ème} et 3 ^{ème} de couverture	=	20 %	du prix de l'encart	
	4 ^{ème} de couverture	=	30 %	du prix de l'encart	
	Photo à insérer	=	30 Euros	(forfait)	

✓ Avis favorable à l'unanimité.

VII - Cession de terrain

Lors du dernier Conseil municipal du 14 avril 2009, une délibération de principe avait été prise pour permettre à la S.a. Eure-et-Loir Habitat de poursuivre l'étude d'une résidence locative pour seniors sur le terrain appartenant à la Commune 27 rue de Châteaudun.

Le projet se concrétisant, il convient d'envisager la cession du terrain d'assiette à la S.a. Eure-et-Loir Habitat pour que celle-ci développe son projet et dépose le permis de construire.

Les services du domaine, sollicités pour donner une évaluation du terrain, ont fourni une valeur vénale de l'immeuble de : 170.000 Euros.

Monsieur MASSON, considérant la vocation sociale du projet et les efforts de la S.a. Eure-et-Loir Habitat pour doter les bâtiments projetés d'accès aux personnes à mobilités réduites (ascenseurs), propose aux conseillers d'accepter la cession de la parcelle AB n° 256 pour la somme de : 150.000 Euros.

A noter que la Commune prend à sa charge l'ensemble des travaux de démolition des bâtiments existants. Le terrain est vendu nu. Les frais annexes liés à la vente sont à la charge de l'acquéreur.

✓ Avis favorable à l'unanimité.

VIII - Subvention de démarrage à une association

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une nouvelle association s'est créée à Brou et sollicite une subvention. Il s'agit de la « *Team Baire Pêche Brou* » dont l'objet est de promouvoir la pêche loisirs, sportive et de compétition.

Il suggère d'attribuer comme la commission des finances le propose une subvention de démarrage de : 150 Euros à la nouvelle association.

✓ Avis favorable à l'unanimité.

IX - Modification convention - Association Broutaine de Swin (ABS)

Monsieur le Maire évoque la délibération du 27 juin 2008 qui l'autorisait à signer avec l'Association Broutaine de Swin une convention confiant à celle-ci la gestion et l'animation du swin-golf.

Monsieur LE BIHAN, Président de l'ABS (Association Broutaine de Swin-Golf), sollicite la reconduction de la convention en cours et l'autorisation de poser des panneaux publicitaires sur le parcours.

Monsieur MASSON propose de reconduire la convention pour une année et d'autoriser la pose de panneaux publicitaires sur le parcours. Un article supplémentaire viendra compléter la convention en conséquence.

Monsieur KIBLOFF demande qui fixera les tarifs des panneaux publicitaires, précisant qu'il préférerait que ce soit la Commune.

Monsieur MASSON répond que l'ABS s'en chargera, mais reprendra les tarifs précédemment appliqués.

Monsieur CAILLARD précise que d'autres associations fixent elles-mêmes les tarifs des publicités posées dans les salles de sports ou sur le bord des terrains.

✓ Avis favorable à l'unanimité.

X - Convention de délégation de compétences en matière de transports scolaires

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux dispositions de la loi d'orientation des transports intérieurs, seul le département est compétent en matière d'organisation des transports routiers non urbains de personnes. Toutefois, le Conseil général peut déléguer tout ou partie de l'organisation des transports scolaires à un organisateur secondaire.

La convention proposée à la signature du Maire définit la nature et l'étendue des compétences déléguées à compter du 1^{er} septembre 2009 par le Conseil général à la Commune de Brou, pour l'organisation du transport des écoles maternelles et primaires. Le transport pour les collèges étant assuré par le Syndicat intercommunal scolaire.

✓ Après lecture de la convention et débat, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de compétences en matière de transport scolaire avec le Conseil général.

XI - Maison de retraite – EHPAD

Depuis le 1^{er} janvier 2009, l'établissement de Brou n'est plus un hôpital local mais un établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Monsieur le Maire indique qu'en contrepartie de cette modification, devenue inéluctable, il a obtenu la création de douze nouveaux postes au sein de l'établissement, demandés depuis de nombreuses années (psychologue, infirmières de nuit, préparateur en pharmacie, animateur, agents de service ...), financés par l'Etat et le Conseil Général.

Monsieur MASSON précise que le Conseil municipal de Brou doit prendre officiellement acte de ce nouveau statut de l'établissement et attester avoir pris connaissance des arrêtés successifs qui ont mené à cette transformation.

Les arrêtés concernés, communiqués aux conseillers municipaux avec leur convocation, sont les suivants :

- Arrêté conjoint de Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir et de Monsieur le Président du Conseil Général, numéro 09 / 67 du 5 mars 2009 :

- portant autorisation d'extension de vingt six lits de la Maison de Retraite par suppression de vingt six lits d'unité de soins de longue durée, à compter du 1^{er} janvier 2009.
- arrêtant la capacité totale de la Maison de Retraite (EHPAD) à cent vingt lits, à compter du 1^{er} janvier 2009.

▪ **Arrêté** de Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation du Centre, numéro 09-D-41 **du 3 avril 2009** :

- retrait d'autorisation de l'activité de soins de longue durée à l'Hôpital Local de Brou, à compter du 1^{er} janvier 2009.
- constatant la disparition de l'établissement public de santé de Brou dans l'Eure-et-Loir.

✓ **Le Conseil municipal reconnaît avoir pris connaissance des pièces énumérées et prend acte de la transformation de l'hôpital local de Brou en EHPAD.**

Suite au changement de statut, Monsieur le Maire informe que le Conseil doit élire en son sein trois élus appelés à siéger au Conseil d'administration de l'établissement.

Il est décidé, à l'unanimité, de procéder par vote à main levée. Sont élus et reconduits dans leur fonction :

- ◆ Monsieur MASSON Philippe – Maire
- ◆ Madame SARRAZIN Marie-Claude – Adjointe au Maire
- ◆ Madame LESIEUR Marie-Claude – Conseillère municipale.

QUESTIONS DIVERSES

Sont communiqués, pour information, les rapports annuels suivants :

- Gestion des marchés d'approvisionnement de la Commune, rédigé par le concessionnaire : MANDON E.u.r.l.
- Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères Brou – Bonneval – Illiers-Combray (SICTOM).
- GrDF (Gaz Réseau Distribution France).

INFORMATIONS DIVERSES

🗨 **Monsieur le maire :**

• **informe** l'assemblée :

- de l'attribution à la Commune d'une subvention par la Commission Permanente du Conseil Général, d'un montant de : 11.478 Euros correspondant à la répartition du solde de la dotation du Fonds Départemental de Péréquation de l'année 2008.
- de l'engagement d' E D F à régler la somme de : 2.152,80 Euros au titre de l'aide à l'investissement, suite à des travaux d'installation de matériel économe en énergie effectués par la Commune.

• **rend compte** des procédures opposant :

- la R.A.E. et la société de surveillance SCORPION pour un problème de surfacturation de service. Un appel au jugement sera fait auprès de la cour de Versailles.
- la SCI Discount et la Commune (1.200 Euros seront versés à la Commune de Brou plus les frais).

- **indique que :**
 - le prochain recensement de la population se déroulera du 21 janvier au 20 février 2010.
 - les défibrillateurs cardiaques vont être installés prochainement : salle des fêtes – salle des sports – passage « Au fil de l'eau ». Une formation sera organisée par les services du Conseil Général et les Pompiers.
 - la première phase des travaux du parc de loisirs est sur le point d'être achevée et se déclare satisfait de la transformation du site (jeux en bois de qualité, aménagement paysagé ...).
- **informe** l'assemblée du programme des prochaines festivités, à savoir :
 - ◆ fête de la musique le 21 juin - le feu de la Saint-Jean le 23 juin - l'inauguration de la passerelle et du parcours sportif le 26 juin - de la tenue d'un barbecue géant suivi de la retraite aux flambeaux et du feu d'artifice le 13 juillet - de la participation de l'association Ghost Treaders Museum de Brou aux cérémonies du 14 juillet (véhicules et campement militaires américains) - d'un marché nocturne le 18 juillet.
- **adresse** ses remerciements à tous les bénévoles, les élus et le personnel communal, qui ont contribué à la réalisation du « *Festival de Brou* » et à la famille Coutant pour le prêt de caricatures réalisées par leur père.
- **remercie** les élus, le personnel communal et les bénévoles pour la tenue des bureaux de vote à l'occasion des élections européennes du dimanche 7 juin 2009.
- **précise** que la chorale GOSPEL qui s'est produite en l'église Saint-Lubin de Brou a remporté un réel succès.

TOUR DE TABLE

- **Monsieur BLONDEAU** rapporte certaines doléances qui lui ont été adressées par des administrés, notamment concernant le stationnement.
- **Madame VOUZELAUD** sollicite la dépose d'un panneau publicitaire obsolète de la salle des sports.
- **Monsieur COTTEREAU** dresse le bilan du « *Festival de Brou* » des 5, 6 et 7 juin 2009.

—————
Fin de séance : 23 heures 15